



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE REFONTE ET
HEBERGEMENT DU SITE WEB DE L'OFFICE DU
TOURISME DE LA VILLE ET MAINTENANCE
ASSOCIEE PASSE AVEC LA SOCIETE
KOREDGE**

**DÉCISION N° AU-19-335
EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis public à la concurrence envoyé le 30 avril 2019 au BOAMP et au profil acheteur de la Ville de Vincennes relatif à la passation d'un marché de refonte et hébergement du site web de l'office du tourisme de la ville de Vincennes et maintenance associée ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société KOREDGE, jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER le marché de refonte et hébergement du site web de l'office du tourisme de la ville de Vincennes et maintenance associée avec la société KOREDGE, sise, Rue du Bois de la Courbe – ZAC Valentin Nord – 25048 BESANCON CEDEX, représentée par Monsieur POUPENEY Frédéric Gérant.

Le montant du marché se décompose comme suit :

- Mise en œuvre du nouveau site web : 29 000 € HT
- Prestations hors forfait dans la limite d'un montant maximum de : 10 000 € HT
- Maintenance et hébergement : 2 000 € HT par an soit 6 000 € HT sur 3 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER